

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le deux du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BUSTO, Maire.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, M. René MIRALLES, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Sandra ROSSELL, MM. Sébastien MEDEL, Robert SUBIAS, Jean-Luc DOUTE et Gérard PERALEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. Alain POUJES procuration à M. Gérard ROUBIO, Mme Marie-Nadine GONZALEZ procuration à Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX procuration à Mme Elisabeth ALLEMANY, Mme Georgette LAURENT procuration à M. Robert SUBIAS

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 15
Nombre de Membres présents : 11	Votes Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

Délibération n°16/2025

Convention de mise à disposition de locaux pour l'AL Piémont

M. le maire expose à l'assemblée que depuis de nombreuses années, le CIAS Carcassonne Agglo Solidarité, dans le cadre de sa compétence en matière de la petite enfance, de la jeunesse et de la famille, utilise les locaux communaux du centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

A ce jour, ni la commune, ni le CIAS n'a retrouvé de convention portant sur cette occupation, il convient donc de régulariser en autorisant M. le maire à signer une convention d'occupation des locaux dans le cadre de l'AL Piémont mené par le CIAS Carcassonne Agglo Solidarité. Celle-ci définira les modalités d'occupation et les responsabilités des deux parties.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, par vote ordinaire à main levée,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation des locaux dans le cadre de l'AL Piémont mené par le CIAS Carcassonne Agglo Solidarité et à toutes démarches en ce sens

Fait et délibéré en séance, le 8 avril 2025

La Secrétaire de séance,
Élisabeth ALLEMANY

Le Maire,
Claude BUSTO




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20250408-capendu_25_D16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025